

AJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2009-075 DU 22 MARS 2009**

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**,  
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement et de l'Evaluation de l'Action  
Publique de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 22 mars 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Brazzaville (CONGO).

.../...

**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

**Article 3 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2  
MINISTERES 30 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.